

DÉBAT CONTRADICTOIRE INTERACTIF

« TRANSFORMATIONS LOCALES (POPULATION, EMPLOI, ÉDUCATION, COMMERCE)
ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

30 OCTOBRE 2013

DÉBAT PUBLIC

Animateurs :

- Claude Bernet, Président de la CPDP
- Avec le concours d'une journaliste

Intervenants :

- Bertrand Thuillier, ingénieur et expert indépendant
- Hugues Valenton, responsable du SIDT, Préfecture de Meuse
- Patricia Andriot, vice-présidente du Conseil Régional Champagne-Ardenne
- Gilles Gauluet, président de la Communauté de Communes du Val d'Ornois
- Patrice Torres, directeur du centre de stockage des déchets radioactifs de l'Aube, ANDRA

Nombre de participants en direct : 193

La journaliste : Bonsoir et bienvenue dans ce septième débat consacré au projet CIGEO, le site de stockage profond des déchets nucléaires français les plus dangereux.

Si le projet voit le jour, le chantier commencera en 2019 pour s'achever aux alentours de l'année 2025 ; ensuite, l'exploitation durerait une centaine d'années, le temps nécessaire à descendre et stocker au fond des galeries les déchets dont la grande majorité est déjà produite.

Dans nos précédentes émissions, nous avons abordé de nombreux sujets sur les déchets nucléaires eux-mêmes, les alternatives au stockage, les expériences internationales, les questions de sécurité, de réversibilité du stockage ou encore le transport. Ce soir, nous abordons les transformations locales qui seraient induites par ce projet. En termes d'aménagement du territoire, le chantier, puis l'exploitation de CIGEO entraîneraient un véritable bouleversement dans les territoires concernés, en Meuse et en Haute-Marne.

Avec nous, pour en parler ce soir et répondre à toutes vos questions :

- Claude Bernet, Président de la Commission du Débat Public dédié au projet CIGEO ;
- Hugues Valenton, chargé de la mise en place du schéma de développement du territoire sous l'autorité de la Préfète de la Meuse ;
- Patricia Andriot, Vice-présidente du Conseil Régional de Champagne-Ardenne ;
- Gilles Gauluet, Président de la Communauté de Communes du Val d'Ornois, Gondrecourt-le-Château, à proximité immédiate du projet ;
- Bertrand Thuillier, expert indépendant ;
- Patrice Torres, Directeur des centres industriels de l'Aube pour l'ANDRA.

Nous allons dans un petit instant prendre les questions que vous nous adressez en direct sur l'adresse mail question@debatpublic-cigeo.org, aussi par SMS au 32321, avec comme mot clé : debat. Vos réactions sont également attendues sur Twitter, hashtag : cigeo.

Claude Bernet, président de la CPDP, vous avez souhaité en préambule tracer les contours de tout ce qui pourrait faire radicalement changer la physionomie et la structure localement.

Claude BERNET, Président de la Commission Particulière du Débat Public : Afin d'essayer de bien préciser notre discussion de ce soir.

Ce qui frappe beaucoup lorsque l'on regarde ce dossier, c'est que si le projet est réalisé, il entraînera un bouleversement profond du territoire. Le mot bouleversement n'a d'ailleurs pas dans ma bouche de connotation positive ou négative, c'est un fait. C'est un fait qui sera caractérisé par l'existence d'un chantier considérable que l'on pourrait assimiler aux grands chantiers d'établissements nucléaires comme les EPR dont on parle beaucoup en ce moment, un chantier qui apporterait entre 1 000 à 1 500 personnes, pour la plupart des jeunes qui devront s'installer. Ensuite, le relai serait pris par les personnels nécessaires au fonctionnement du centre et ils seront eux aussi en nombre relativement important.

Nous avons eu déjà l'occasion la semaine dernière de regarder le problème des infrastructures de transport et des conditions inhérentes aux transports, à la fois dans le cadre du chantier et dans le cadre du fonctionnement de croisière, si j'ose dire, de l'équipement. Nous avons eu l'occasion de regarder les problèmes de raccordement aux réseaux (réseaux d'eau, d'électricité), mais nous n'avons pas du tout abordé un problème très important qui est celui des services aux familles, aux personnes. Par exemple, le

logement, l'éducation et la formation professionnelle, notamment la formation professionnelle dans l'optique du projet industriel qui serait réalisé, la santé, les sports, les loisirs, etc.

C'est pourquoi la commission a souhaité dans un premier temps que l'on reprenne un document approuvé en février dernier par les élus et les représentants de l'État : le schéma interdépartemental de développement du territoire. Nous avons donc fait appel à Monsieur Valenton aujourd'hui, il va sans doute nous expliquer un peu et nous allons faire réagir les différentes personnes qui sont là.

Je voudrais ajouter une chose. Dans les dernières heures de préparation, nous avons reçu de nombreux messages — que vous aurez l'occasion de reprendre — très marqués par une idée fondamentale : comment faire en sorte, comment créer une espèce de charte, un code de bonne conduite pour que les personnes et les entreprises relevant du territoire puissent être admises à concourir afin de contribuer à l'éventuel chantier ? Encore une fois, je précise que nous nous plaçons dans l'hypothèse où l'équipement serait réalisé – aujourd'hui ce n'est en rien une certitude, mais je crois qu'il faut bien voir toutes les conséquences de cette hypothèse.

La journaliste : Je vous propose de nous tourner tout de suite vers Hugues Valenton, vous êtes ici le représentant de l'État, afin de nous parler du schéma interdépartemental de développement du territoire, comme le proposait Claude Bernet, nous en tracer quelques grandes lignes.

Hugues VALENTON, Responsable du SIDT, Préfecture de La Meuse : J'ai été missionné entre 2010 et 2012 afin d'élaborer ce document sous l'égide de l'État, avec une expérience de grands chantiers. C'est-à-dire qu'il avait été décidé d'embaucher un cadre dit de haut niveau afin de pouvoir esquisser la prospective. Nous sommes dans un exercice de prospective, avec deux dates majeures, celles que vous avez citées :

- 2019, mise en chantier,
- 2025, mise en exploitation.

Ce sont des dates hypothétiques liées bien sûr à l'autorisation à réaliser le centre.

Quand on fait de la prospective, on essaie d'avoir une vision de ce que peut être ce territoire à cet horizon en sachant que 2025, ce n'est pas immédiat, qu'un certain nombre d'années nous séparent de cette date et nous permettent d'anticiper – je crois que c'était un des maîtres mots dans la rédaction de ce document – sur le devenir du territoire et la manière dont il peut s'organiser afin de répondre à cette ambition.

Je parlerais d'ambition parce que d'un côté il y a, en effet, des opportunités, des développements économiques, par exemple, et de l'autre côté, il y a ce que l'on avait appelé les points de vigilance pour que le développement se fasse de la manière la plus harmonieuse possible, et que l'insertion dans le territoire d'un équipement industriel comme celui-là soit intégré et ne vienne pas bouleverser des équilibres qui existent ou en tout cas engager une forme d'équilibre à l'avenir.

Même s'il a été élaboré sous l'égide de l'État, les acteurs du territoire y ont contribué ; ce document a été travaillé en concertation avec les collectivités locales en charge ou en compétence du développement territorial.

Quatre grands chapitres ont été posés, avec des priorités.

- ✓ Le développement économique
Comment capter les retombées économiques potentielles de ce centre industriel ?
Les mots sont importants puisque l'on parle de capter du potentiel, et le capter localement.
- ✓ Les infrastructures :
 - infrastructures de transports,
 - infrastructures énergétiques.

Ce sujet a été traité, je crois, dans un autre débat.

- ✓ L'attractivité du territoire afin de pouvoir capter ces retombées.
Comment un territoire rural est-il attractif pour un équipement industriel ? En termes d'habitat, certes, mais aussi en termes de services, et l'on peut parler de loisirs également pour rendre ce territoire attractif.
- ✓ Le développement durable
Ce sujet est abordé plus dans la méthode de développement d'un espace ou d'un territoire, comme on a affaire à ce mode de développement dans d'autres territoires où il y a de grands chantiers – je pense notamment à la Vallée de la Seine. Comment faire en sorte, aujourd'hui en 2010 ou en 2020, qu'un équipement industriel, d'une manière générale, s'intègre correctement dans son environnement et dans son contexte environnemental ?

Voilà comment cette approche, ce schéma, ont été élaborés, en fonction de ces quatre grands chapitres dans un timing qui était celui de préparation du débat public.

Je voudrais signaler comme dernier point que d'une manière exhaustive l'ensemble des scénarios possibles ont été analysés – ce qui est classique lorsque l'on fait un exercice de prospective. Tous ont été livrés à l'analyse, à des analyses croisées, comparatives et qu'aujourd'hui, par exemple, si dans le cadre du débat public nous avons trois scénarios d'infrastructure, c'est parce que ce sont les trois scénarios qui présentaient le plus de qualités afin de pouvoir être soumis au débat public, même si dans le processus, d'ici 2025, voire 2019 sur le chantier, des décisions seront à prendre.

La journaliste : Nous allons faire réagir tout le monde sur ce que vous nous avez dit de ce schéma. En commençant par les élus, et par Gilles Gauluet, Président de la Communauté de Communes.

Gilles GAULUET, Président de la Communauté de Communes du Val d'Ornois : Je veux bien commenter ce qu'a dit Monsieur Valenton puisque nous avons un peu travaillé ensemble sur le territoire pour ce développement du territoire et tout ce qui tourne autour du projet CIGEO vis-à-vis des infrastructures, vis-à-vis de tout ce que l'on peut apporter afin que ce projet puisse avoir lieu. Par exemple, nous avons travaillé sur l'eau, nous avons travaillé sur l'électricité, sur les routes, sur le transport, les voies routières et les voies ferrées. Je pense que cela a déjà été développé dans un autre débat plus tôt, mais le transport nous paraît particulièrement important parce que lorsqu'on parle de bouleversement de territoire, ce sera vraiment dû au transport vis-à-vis des riverains.

Sur ce sujet, bien entendu, nous avons accentué la demande pour les voies ferrées afin que CIGEO soit alimenté directement en voie ferrée sans rupture de charge. Je pense que cela a déjà été dit.

La journaliste : Nous l'avons évoqué lors de l'émission précédente.

Gilles GAULUET : Je pense qu'il faut le répéter parce que c'est très important pour les gens qui sont sur le territoire, pour les locaux. La voie ferrée est une priorité pour nous, et nous le demandons fortement. Bien entendu, des routes aussi vont être transformées puisque deux départementales se croisent sur le territoire ; derrière, il n'y a que des petites routes. Quand 70 ou 100 camions vont passer par jour sur ces routes, il y aura effectivement un bouleversement.

Par rapport à cela, des travaux vont être engendrés pour que ce chantier ait lieu. Nous y travaillons tous ensemble, et je pense que la concertation est importante afin d'arriver sur le sujet des travaux pour alimenter CIGEO.

La journaliste : Patricia Andriot, votre réaction. Vous êtes du Conseil Régional de Champagne-Ardenne.

Patricia ANDRIOT, Vice-présidente du Conseil Régional Champagne-Ardenne : Le document présenté, le schéma de développement qui accompagne le projet, me pose deux séries de questions en tant qu'élue et en tant qu'élue régionale.

La première série de questions en tant qu'élue et à laquelle je suis régulièrement confrontée, mais qui est inhérente à ce projet, est l'arbitrage entre les pas de temps, le court terme et le long terme, et la question du calendrier puisqu'on le voit bien, de nombreux acteurs interrogent sur cette question, sur le pas de temps de l'accompagnement et sur les fonds qui sont à mettre aujourd'hui pour les services qui seront proposés sur un projet qui n'est pas encore décidé ; cela a été rappelé largement dans l'introduction de Monsieur Bernet. Cela veut dire que dans une période de rigueur budgétaire forte, on engage des millions d'euros – donc, pas de petites sommes – sur un projet qui n'a pas été acté.

Pour l'élue que je suis, c'est une question qui m'interroge de manière récurrente sur la mise en cohérence de cette question des pas de temps.

Ce document me pose une deuxième question – là, en tant qu'élue régionale. Je suis vice-présidente du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, mais je tiens à en profiter pour préciser que je n'exprime pas la position du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, et pour cause, à ce stade nous n'avons pas de position élaborée ; nous aurons à nous prononcer, non pas dans le cadre de ce débat public, mais dans le cadre de l'enquête publique qui précédera l'autorisation. Nous avons eu des débats au sein du Conseil Régional, et pour cause je dis, nous n'avons pas de position : contrairement à ce que vous dites, la Région n'a pas été consultée en tant que tel pour l'élaboration de ce schéma ; or, cela a été évoqué quand on parle de retombées et d'accompagnement du projet, il est question de développement économique qui est une compétence régionale ; il est question, et c'est souligné dans tous les rapports, dans le document évoqué vous y faites mention, mais le rapport du Conseil économique et social environnemental, fait aussi allusion à la formation professionnelle qui est aussi une compétence régionale. Nous nous trouvons un peu en porte à faux, puisque nous sommes une collectivité directement impactée par les

politiques publiques à mettre en œuvre ou à ne pas mettre en œuvre autour du projet, et nous n'avons pas été consultés.

Là encore, l'élue régionale que je suis se pose des questions en termes de cohérence dans la manière d'aborder le projet.

La journaliste : Qui veut continuer de réagir à ce schéma ? Bertrand Thuillier, notre expert indépendant.

Bertrand THUILLIER, Ingénieur et expert indépendant : On le voit bien, parler de ces questions économiques est assez complexe et différents thèmes ont été abordés : la question du temps, etc., Monsieur Valenton a parlé de l'importance des mots également. Il me semble nécessaire de faire deux distinctions afin de pouvoir structurer notre analyse, en avoir une approche cohérente et pouvoir un peu catégoriser tout cela.

1/ Différencier deux mots : activité économique et développement économique.

Imaginons qu'il y ait une catastrophe sur une zone : le ballet des ambulances, le traitement des blessés créent de l'activité économique. Évidemment, il n'y a pas de développement économique de la zone. C'est une première distinction que je voudrais faire parce que souvent on mélange ces deux termes, et il est important de les distinguer.

2/ Distinguer les questions d'échelons et de période et de temps.

Patricia l'a bien mentionné, et on le voit par rapport à nos intervenants, il y a trois échelons :

- Un échelon local, cantonal ;
- Un échelon départemental ;
- Un échelon régional.

À cela s'ajoutent trois périodes :

- La période actuelle, avec le laboratoire ;
- La période durant l'exploitation, à partir de 2025/2030 ;
- La période après l'exploitation.

Si l'on applique ce tableau à deux entrées, on voit bien que sur la période actuelle au niveau cantonal, on a une rénovation des voiries, on a de belles salles des fêtes, etc. Il n'y a pas de souci, c'est tout à fait positif.

Au niveau départemental, la période actuelle, les GIP donnent 30 millions d'euros environ par an.

La journaliste : Les GIP sont les établissements publics.

Bertrand THUILLIER : Oui, les Groupements d'Intérêts Publics. Ils donnent 30 millions d'euros par an et c'est également tout à fait positif. Pour l'échelon régional, actuellement, c'est relativement neutre, il n'y a pas d'action.

Quand on parlera de la question de l'exploitation, à ce moment-là, les choses vont se différencier très fortement. Au niveau local, vous allez avoir une concentration de l'activité, une concentration des nuisances. C'est un point important.

Au niveau départemental, je ne sais pas si les dotations seront continuées, mais il y aura peut-être une certaine neutralité.

Au niveau régional, par contre, il y aura une dégradation très forte sur les deux régions. Pourquoi ? Parce que ce sont deux régions connues pour l'excellence de leur terroir, et à ce moment-là, on peut imaginer qu'il y ait une dégradation très forte sur deux industries très fortes en Champagne et en Lorraine, le champagne pour la Champagne et les eaux minérales pour la Lorraine.

Enfin, quand on parle de la troisième période, c'est-à-dire après l'exploitation, tous les voyants passent au rouge. Au niveau cantonal, les pollutions seront présentes et auront été cumulées, concentrées, etc. Au niveau départemental, on n'aura plus d'activité puisque, par définition, le site a vocation d'être fermé, et au niveau régional, on aura toujours cette dégradation d'image.

Je pense qu'il est important de préciser cela parce que dans notre approche, il faudra toujours dire – et cela permettra de faire avancer le débat – : est-ce du développement économique ou est-ce de l'activité économique ? À quel échelon parle-t-on : au niveau départemental, régional ou cantonal ? Et également, à quelle période et durant quelle période ?

La journaliste : Un autre mot de Patricia Andriot avant que Patrice Torres de l'ANDRA reprenne la parole pour compléter ce tour de table.

Patricia ANDRIOT : Simplement pour réagir à ce que vient de dire Bertrand Thuillier. Même pendant la période d'installation du projet, je m'inscris en faux quand on dit que c'est neutre pour la région. Si l'on dit qu'il y a des besoins en termes de formation professionnelle, c'est un coût. Il y a eu un débat la semaine dernière sur les infrastructures ; selon les modalités de ce qui sera décidé, cela peut être un coût pour la Région aussi.

On parle de développement économique ; de nombreux cahiers d'acteurs, si j'ai bien lu, et de nombreuses interrogations s'interrogent sur les capacités des entreprises à avoir accès aux marchés publics. Le soutien du développement économique, aujourd'hui, c'est les financements régionaux. Donc, ce n'est pas neutre en termes de coûts actuellement pour la Région. C'est pour cette raison que l'image souvent renvoyée du projet comme une opportunité économique est largement à nuancer.

Patrice TORRES, Directeur du centre de stockage des déchets radioactifs de l'Aube, ANDRA : Si je peux effectivement intervenir comme c'est ma première prise de parole, simplement insister sur l'importance que revêt pour l'ANDRA une bonne insertion de son projet dans le territoire et une bonne contribution au développement des territoires qui accueillent nos projets. Cela a toujours été le cas. C'est déjà le cas en Meuse/Haute-Marne avec l'activité du laboratoire, et je reviendrais sur cela puisque certains aménagements déjà réalisés sont liés à la présence du laboratoire depuis plusieurs années et pas nécessairement à l'anticipation de CIGEO puisque la décision n'est pas prise.

Également, insister sur ces notions qui guident notre action depuis de nombreuses années et en particulier depuis plus de vingt ans sur le département de l'Aube qui fait également partie de la région Champagne-Ardenne.

Je voudrais aussi poser une question, parce que je n'ai pas forcément tout bien suivi ou tout bien compris : pour moi, des départements font partie d'une région, si une activité est bénéfique à ces départements, crée de la richesse dans ces départements, quelque part est également bénéfique à la région. Je n'oppose pas le département et la région. Certainement, les compétences sont différentes en fonction des compétences portées par les uns et par les autres, et donc les financements sont différents, mais la richesse créée sur un des départements des régions crée également de la richesse.

Avant de céder la parole, je voudrais insister sur quelque chose qui me paraît essentiel, qui a été dit et que je ne partage absolument pas, quelque chose qui a été porté par Monsieur Thuillier, à savoir l'impact nécessairement négatif sur deux activités fortes de ces régions : le tourisme et les produits du terroir. Nous avons un exemple très fort, très proche, actuel : c'est plus de 20 ans de présence dans le département de l'Aube et en plus de 20 ans le tourisme a été multiplié par deux sur le département. Alors, évidemment, je ne suis pas en train d'expliquer que le tourisme a été généré par l'ANDRA, même si notre activité contribue par le volet du tourisme industriel à ce renforcement...

La journaliste : De la visite du laboratoire de Bure.

Patrice TORRES : Entre autres choses, mais également dans le département de l'Aube avec les deux centres en activité où l'on reçoit, en faisant la somme des deux, entre 15 000 et 20 000 visiteurs par an. Évidemment, je ne suis pas en train d'expliquer que ces 15 000 ou 20 000 visiteurs ont fait augmenter le tourisme. C'est le travail des élus, le travail des acteurs des territoires qui l'a fait augmenter, mais par contre c'est la démonstration claire, précise, sans contradiction possible, du fait que notre activité n'est absolument pas opposée à un développement touristique et un développement de produits locaux de qualité qui restent et continuent à être consommés par de nombreux consommateurs.

Patricia ANDRIOT : Juste un mot pour réagir à ce que disait Monsieur Torres sur la création de richesses.

Nous sommes d'accord dans l'idée, simplement, comme l'expliquait bien Bertrand Thuillier, pour le moment, il y a un partage des compétences en termes de coûts. Je note dans tous les documents que ce soit, dans le document du schéma de développement, ce que disent les acteurs économiques – je pense aux Chambres d'agriculture, je pense aux CCI – : actuellement, ils attendent un hypothétique développement contre des coûts qui sont réels maintenant. Il y a donc d'un côté des coûts bien réels et bien mesurés, des conditions très nombreuses et incertaines de réalisations complètes des retombées économiques, et d'un autre côté les coûts budgétaires énormes. Tout cela mit au regard – parce qu'il ne faut jamais l'oublier, quand on discute d'aspects économiques – de toutes les questions de sécurité qui ont été vues dans les débats précédents. Il ne faut jamais le déconnecter non plus.

La journaliste : Gilles Gauluet, pour la communauté de communes du Val d'Ornois, vous vouliez intervenir.

Gilles GAULUET : Je voulais intervenir sur le sujet du tourisme qui est une activité économique effectivement. Il faut se rendre compte que par rapport au laboratoire de Bure, les visiteurs, les touristes industriels, sont montés en puissance. En 2012, 14 000 personnes sont venues visiter le laboratoire. Cela entraîne donc quelque chose sur le territoire, cela a

entraîné une action de notre part pour développer notre compétence tourisme. Nous sommes obligés d'avancer dans ce sens-là, ne serait-ce que pour recevoir les touristes qui viennent visiter le laboratoire. C'est donc une chose très importante.

Pour répondre aussi à Monsieur Thuillier sur le champagne qui est ma boisson favorite, je pense que l'on est très loin des vignes de champagne et que la pollution ne pourra pas exister sur ces territoires.

La journaliste : Nous allons finir ce tour de table, Monsieur Valenton voulait aussi conclure, puis nous attaquerons les questions. Nous aurons l'occasion de revenir sur de nombreuses questions précises que nous avons déjà commencé à ébaucher. Nous essayerons de rentrer dans la précision des réponses, la précision des questions qui nous sont posées par mail et par SMS.

Hugues VALENTON : Je voudrais revenir sur plusieurs points.

Le premier point est l'arbitrage entre le court et le long terme ou le moyen terme. Aujourd'hui, en 2013, il est important de pouvoir anticiper afin de ne pas être surpris. Je crois que le maître mot est l'anticipation et l'anticipation de certaines des actions dans un agenda. Parce que l'on ne peut pas réaliser une infrastructure de desserte ferroviaire, par exemple, en six mois, si à un moment donné on choisit de recourir au ferroviaire. Donc anticipation dans l'agenda, c'est le premier point.

Le deuxième point, qui est inhérent, est celui de l'anticipation du développement économique. Il est extrêmement délicat de faire des prospectives de développement économique à 2017, voire à 2025, et encore moins à 2125. L'anticipation du développement économique d'une part ne se décrète pas, d'autre part, les acteurs privés que sont les entreprises ont une visibilité – il n'est pas péjoratif de le dire – à très court terme par rapport à un bilan d'exploitation au maximum à trois ans. Par contre, on peut d'ores et déjà engager des actions qui nous mettent sur la voie d'une forme d'activité économique qui accompagne ou qui va en tout cas dans le sens de l'activité qui est ici ciblée.

Le troisième point : je crois qu'il ne faut pas opposer activité économique et développement économique. Un nombre de collaborateurs est envisagé sur le site, on peut déterminer un nombre de travailleurs en emplois indirects et aujourd'hui, beaucoup de territoires réagissent aussi en termes d'économie résidentielle, c'est-à-dire de retombées pour l'activité économique, de ménages plutôt jeunes avec des enfants, en termes de services aux populations.

Le dernier point par rapport à cette anticipation : anticiper, c'est aussi maîtriser les nuisances. On a parlé de nuisances de chantiers, on a parlé de nuisances d'exploitation, on a parlé de nuisances après exploitation. Si l'on veut anticiper, c'est avoir des réflexes de maîtrise maximum de ces nuisances afin d'avoir quelque chose qui, *in fine*, en termes de développement du territoire, soit harmonieux.

Voilà ce que je voulais dire en réaction par rapport aux différents points.

La journaliste : Une conclusion de ce premier tour de table avec Patrice Torres de l'ANDRA.

Patrice TORRES : J'ai bien compris la plaisanterie de Monsieur Gauluet, mais je souhaite tout de même qu'il n'y ait pas de faux messages qui puissent passer. Même si les vignes avaient été à proximité, comme c'est le cas d'autres productions agricoles, il n'y a évidemment avec notre activité aucun impact sur la production agricole, qu'il s'agisse de champagne ou de toute autre chose, de lait, de fromage ou de choux.

La journaliste : Nous allons faire place tout de suite aux questions. Je le rappelle, vous pouvez nous les envoyer par mail à question@debat-cigeo.org, par SMS au 32 321 avec le mot clé : debat, et bien sûr, poster vos réactions sur Twitter avec comme hashtag : cigeo.

Cette première question nous vient du maire d'Épizon :

« Nous sommes dans la zone des dix kilomètres de Bure-Saudron. En 1997, les 18 communes haut-marnaises concernées ont voté unanimement en faveur du laboratoire. Notre petite région devait bénéficier d'un développement devant lui permettre de revivre ; 15 ans plus tard, les quelques entreprises qui existaient encore ont disparu, certaines de nos communes ne bénéficient pas encore du haut débit, aucune ne reçoit la 3G, la plupart de nos routes sont en mauvais état. Peut-on réellement attendre un vrai développement de ce nouveau projet ? »

Monsieur Torres, quelles certitudes avez-vous qu'il y aurait un développement ? Nous donnerons ensuite la parole à Monsieur Thuillier.

Patrice TORRES : Évidemment, si le projet se fait et si nous obtenons l'autorisation, nous avons forcément des certitudes, car nous avons la preuve de ce qu'a pu apporter déjà l'activité du laboratoire, mais aussi dans le département de l'Aube, les deux centres que nous exploitons dans ce département à quelques kilomètres de la Haute-Marne, en termes d'emplois, que ce soit les emplois directs ou indirects. Quand on fait de la prospective, effectivement les fourchettes de chiffres peuvent évoluer, mais en tout cas, à l'heure actuelle, que ce soit dans l'Aube, La Meuse et la Haute-Marne, c'est tout de même plus de 500 emplois directs qui ont été créés. Beaucoup de commandes, plusieurs millions d'euros de commandes passées annuellement à des entreprises locales, qu'elles soient du département de La Meuse, de la Haute-Marne ou de l'Aube puisque, pour donner un exemple, en 2012, sur les centres industriels de l'ANDRA dans l'Aube, plus de 35 % des commandes ont été passées avec des entreprises locales.

Bertrand THUILLIER : La première différenciation entre activité et développement est là. Lorsque l'on regarde les dotations, je peux demander à Monsieur Valenton : quelles sont les dotations et quelle est la répartition, par exemple, pour la formation, pour la recherche, pour le transfert de technologies du GIP de La Meuse ? C'est du développement. Quel est le pourcentage des questions de formations, de développement...

Hugues VALENTON : Je répondrai sur un point, par rapport au fonds d'accompagnement. Dans tous les grands chantiers, d'une manière générale en France, c'est une procédure qui existe, il y a des fonds d'accompagnement. À quoi servent ces fonds d'accompagnement ? Ils servent à faire en sorte que le territoire puisse amortir, puisse se préparer à l'arrivée d'un grand chantier. On peut regarder sur d'autres sites, que ce soit sur les sites nucléaires, par exemple, à Flamanville ou ailleurs, vous avez une procédure grand chantier, vous avez des fonds d'accompagnement qui, comme leur nom l'indique, accompagnent le territoire.

Sur les chiffres précis par rapport à la formation et au développement économique, je n'ai pas avec moi les chiffres qui relèvent des GIP, donc des collectivités locales, par contre il nous reste encore un petit peu de temps avant d'amortir l'arrivée du grand chantier. L'idée derrière ces fonds d'accompagnement est bien de pouvoir se préparer, anticiper et faire en sorte que ces financements – et je sais qu'ils vont sur des actions qui sont des actions de développement économique – puissent préparer l'arrivée du chantier.

Bernard THUILLIER : En fait, pour anticiper, il faut bien former, il faut bien faire cette recherche sur le développement, etc. En 2012, la part de GIP pour la Meuse a été 2,8 % pour ces aspects-là, c'est-à-dire pour la formation, la recherche, le développement et le transfert des technologies. Alors, lorsque l'on dit que l'on anticipe, non, on n'anticipe pas et on ne fait pas de développement.

Patrice TORRES : C'est faux. Des formations sont déjà en place.

Bernard THUILLIER : C'est dans le document du CESEL, page 49.

Patrice TORRES : Je ne parle pas du pourcentage.

Bernard THUILLIER : C'est tout de même important, 2,8 % !

Patrice TORRES : Je dis qu'il est faux que nous n'anticipons pas. Nous avons des exemples très concrets dans le monde de la formation, il existe depuis quelques années à Saint-Dizier une formation qui forme les gens à travailler en milieu ionisant, directement connectée à notre activité. Nous prenons des apprentis, des stagiaires. Cette formation a été mise en place avec le support d'EDF en particulier et des autres acteurs de ce projet. Il existe des partenariats avec l'UTT de Troyes avec lequel nous avons différents projets sur lesquels nous travaillons également. Donc, vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas d'anticipation.

Le montant : Madame Andriot est membre du GIP, d'autres élus le sont, ils pourront expliquer pourquoi ils font tel ou tel choix, cela, je ne le sais pas. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui il y a des actions précises et concrètes.

Pour terminer, un mot sur le développement : au-delà des emplois directs et autres, prenons encore une fois l'exemple du département de l'Aube, à quelques kilomètres de la Haute-Marne. L'activité générée par l'ANDRA, les fonds d'accompagnement puisque cela existe également pour nos deux implantations dans l'Aube, ont permis aux élus, parce que cela passe par un travail fort des élus, d'implanter d'autres activités, d'attirer d'autres entreprises qui n'avaient rien à voir avec notre activité et qui font qu'aujourd'hui le canton de Soulaines, par exemple, est l'un des rares cantons dont la population augmente, dont le nombre de constructions neuves augmente, et donc qui bénéficie réellement d'un développement.

Patricia ANDRIOT : Plusieurs éléments de réponse et peut-être aussi de questionnements.

Sur la question de l'anticipation, si quelques formations récentes sont mises en place, tout de même, la question des volumes par rapport à l'enjeu pose question. À ma connaissance, le Conseil Régional n'a été saisi que très récemment sur une opération de GTEC très partielle sur ces questions-là. Il n'y a donc pas d'anticipation au sens d'un schéma global.

Mais en même temps – je ne veux pas être contradictoire par rapport à ce j'ai dit tout à l'heure –, pour revenir à ce que vous disiez sur l'arbitrage entre court terme et long terme, il y

a, je crois, dans ce projet un problème de calendrier. Nous sommes sur un projet qui engage à des millions d'années, prenons le temps de faire les choses, procédons par étapes, répondons aux questions de sécurité. Ensuite, puisque l'on voit qu'il faut prendre du temps pour le passage à la phase industrielle si elle devait avoir lieu, à ce moment-là, une fois qu'il y aura eu le débat démocratique, nous pourrions engager de l'argent public.

La deuxième chose par rapport à la question des retombées du développement économique : je fais un constat qui n'a peut-être pas de lien. J'ai lu dans le document du CESER que la Haute-Marne a touché 176 millions d'euros, les chiffres du GIP sont de 226 millions d'euros. Donc, il y a une approximation. Vous avez dit : on est dans de la prospective, donc il y a de l'approximation ; mais je constate tout de même que sur les termes et les questions de retombées économiques, on est dans de fortes marges d'erreur, que ce soit en termes de chiffres, qui devraient pourtant être avérés, ou en termes d'emplois puisque ce sont des chiffres à plus ou moins 40 %. Au regard de ces 176 ou 200 millions d'euros déversés sur le territoire, je constate que la Haute-Marne continue à perdre 1 000 habitants par an. Par rapport à ce que dit le maire d'Épizon, et pour répondre à cette question, effectivement, il y a tout de même un malaise par rapport à ce qui a été promis aux élus.

L'autre question est sur le développement économique. Vous dites qu'il y a une implication, 35 % des entreprises locales ; peut-être, je ne sais pas. Je constate que dans les cahiers d'acteurs, dans tous les propos des acteurs économiques... j'ai assisté en juillet à une réunion de bilan des grands opérateurs en termes d'accompagnement du développement économique. Il y a un malaise effectif dans l'accompagnement. Selon d'où l'on se place, on dit qu'il y a une incapacité des entreprises locales, parce qu'elles sont trop petites, d'avoir accès aux marchés publics. Les entreprises, à cor et à cri, disent aujourd'hui : il faut changer de braquet par rapport à l'accompagnement économique, mais avec quel argent ? On ne peut donc pas nier qu'il y a un malaise par rapport à ce développement économique qui est attendu aujourd'hui.

Bertrand THUILLIER : Je voudrais réagir pour compléter ces chiffres et pour être concret.

La journaliste : Une réaction rapide. Les entreprises et l'emploi sont un grand chapitre que j'aimerais beaucoup que nous développions, nous avons beaucoup de questions à ce sujet.

Bertrand THUILLIER : Je complète avec les entreprises. Il existe un groupement que l'on appelle Energic 52/55 – et je vois Monsieur Valenton tout à fait d'accord avec moi.

Patrice TORRES : Nous sommes tous d'accord.

Bertrand THUILLIER : Nous sommes tous d'accord et c'est très bien. Ce groupement a été créé en 2006. Depuis 2006, 170 millions d'euros ont été passés en termes de commandes par les opérateurs, et quand on regarde ce qu'il s'est passé en 2012, il n'y a eu que 27 millions d'euros. C'est-à-dire, depuis 2006, et sans doute pour des questions d'accompagnement, de formation, etc., il n'y a pas eu d'augmentation alors que cela fait tout de même depuis 6 ans, du nombre de commandes passées à ce groupement Energic 52-55. On voit bien qu'il y a là un souci, on voit bien que la formation, l'anticipation, il n'y a rien de présent. Comment les entreprises haut-marnaises vont-elles pouvoir accueillir un tel chantier sachant que la plupart des emplois prévus par l'ANDRA sont des emplois de sous-traitance

durant la durée de la construction, et l'on sait très bien que la sous-traitance risque de passer bien au-dessus des entreprises haut-marnaises ?

Patrice TORRES : Quelques réponses. Il faut tout de même préciser que, justement, grâce à l'organisme Energic 52/55, le nombre d'entreprises avec lesquelles l'ANDRA a pu collaborer a augmenté. Le volume des commandes dépend effectivement de ce que nous avons à consommer et à acheter ; par contre, c'est très important, le nombre d'entreprises capables aujourd'hui, et susceptibles de le refaire, de remporter des marchés ou des commandes ou des contrats chez nous est en croissance.

Nous organisons depuis plusieurs années un évènement qui s'appelle « Devenez prestataire de l'ANDRA » où nous accueillons toutes les entreprises des départements et des régions qui souhaitent travailler avec nous, qui souhaitent nous découvrir. Nous avons également renforcé nos équipes internes au niveau des personnes en charge de porter les achats afin qu'elles puissent accompagner sur le plan administratif les entreprises qui souhaitent répondre chez nous. Et nous avons de nombreux exemples encore. Chaque entreprise qui réussit à contribuer, c'est déjà bien, et chaque entreprise qui gagne un marché et un contrat en est parfaitement satisfaite. Des cahiers d'acteurs de chefs d'entreprises disent effectivement qu'ils sont ravis et qu'ils espèrent encore plus. C'est normal, quand on est un bon chef d'entreprise on a toujours envie que cela puisse se développer encore et encore. Aujourd'hui, nous y travaillons déjà et nous sommes très attentifs à cela et c'est aussi un des objectifs qu'a l'ANDRA à l'avenir, si le projet est autorisé, de pouvoir, d'une manière respectueuse des règles de la concurrence, faire bénéficier au maximum les entreprises locales en les accompagnant.

Nous parlions de formation, et je termine sur cela : là aussi, le calendrier est très important. Au travers du schéma interdépartemental du développement du territoire, un programme régional de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a été pensé, imaginé et sur lequel on commence à travailler. Pourquoi le calendrier est-il important ? À quoi servirait-il de former des ingénieurs, des techniciens ou des agents de maîtrise qui pourront travailler sur le site, alors que le site, dans le meilleur des cas, sera en exploitation en 2025 ? Former des gens aujourd'hui qui seront diplômés dans deux ans, dans trois ans, dans quatre ans ? Ils vont partir ailleurs. Donc, il faut aussi gérer ce calendrier par rapport aux besoins. La priorité sera de former et d'accompagner des gens qui sont peut-être déjà à l'emploi aujourd'hui, pour les métiers liés à la construction et dans un second temps et en parallèle, pour des métiers liés à l'exploitation. Mais il faut effectivement gérer là aussi ce calendrier : ne pas démarrer trop tôt et surtout prendre le temps, vous l'avez dit, de la concertation et de la bonne définition des besoins et des formations en mettre en œuvre.

Hugues VALENTON : Je voudrais revenir sur le deuxième point de la question du maire d'Épizon, la question des infrastructures : comment le territoire bénéficiera-t-il des infrastructures qui sont projetées ?

Je crois que c'est une vraie préoccupation de l'ensemble des acteurs, aussi bien en termes d'eau, par exemple, ou de très haut débit. Dans un dialogue – j'insiste sur la notion de dialogue – avec l'industriel, parce que dans d'autres espaces ou dans d'autres régions, nous avons aussi des dialogues qui sont instaurés entre un industriel et son territoire proche, sur la manière dont ces infrastructures bénéficieront au territoire, que ce soit en termes de haut

débit, que ce soit en terme d'eau et que ce soit aussi en termes de routes. Ce qui est déjà le cas actuellement, en termes de routes, par exemple.

La journaliste : Thierry Paquet, adjoint à la mairie de Joinville réagit à vos propos :

« Suite au travail de Monsieur Valenton, qui à mon sens ne présente que les grandes lignes des efforts à accomplir, de quelle manière financière et en moyens d'ingénierie pensez-vous accomplir de façon concrète les investissements réalisés, que ce soit le logement ou les équipements sportifs et culturels, de façon à ne pas peser sur les fiscalités locales dans un territoire où les revenus sont très faibles ? »

Hugues VALENTON : Deux éléments de réponse.

Le premier point : l'État s'investit aux côtés des collectivités locales dans cette affaire du développement du territoire, premièrement en prenant la responsabilité d'élaborer ce document, et deuxièmement en renforçant ses moyens auprès de la Préfète de la Meuse afin de pouvoir suivre l'insertion territoriale du projet dans le temps.

Le deuxième point : on revient sur la question de la vocation de l'accompagnement économique et des fonds destinés à l'accompagnement économique. C'est bien cette vocation d'aider le territoire et les collectivités locales à s'équiper qui est derrière les fonds d'accompagnement cités tout à l'heure avec les GIP.

La journaliste : Une réaction de Bertrand Thuillier.

Bertrand THUILLIER : Les mots et la temporalité ont leur importance. En 2012, il y a actuellement 335 emplois pour le laboratoire ; en 2016, il y en aura 400 ; 2017/2030 ce sera de l'ordre de 2 000 emplois, on ira même jusqu'à 2 700 emplois, mais en sous-traitance pour la construction du laboratoire. Mais en 2031, il n'y aura plus de laboratoire, et à ce moment-là, on retombe à 500 emplois. C'est-à-dire que pour une période aussi courte, de 2016 à 2031, on aura, il est vrai, un certain nombre de personnes, ces personnes seront de la sous-traitance, parce que c'est bien détaillé, Monsieur Torres, vous pouvez vérifier, c'est bien des emplois de sous-traitances...

Patrice TORRES : Je vous rassure, je connais les chiffres !

Bertrand THUILLIER : Par contre, une colonne avait été oubliée, la colonne 2031. En 2031, comme il n'y aura plus de laboratoire, cela veut dire que 380 personnes vont disparaître et donc à ce moment-là, il n'y aura plus que les 500 personnes de l'exploitation, ce qui ne fait que 100 personnes de plus par rapport à la période actuelle. Évidemment, le développement, là on voit que c'est plutôt de l'activité sur une courte période.

Patrice TORRES : À l'heure actuelle, il est tout de même important de préciser que le laboratoire est effectivement autorisé jusqu'à 2030 ; pour autant, aujourd'hui il n'est pas arrêté que le laboratoire terminera ou pas. Il est acté, et c'est précisé – puisque je pense que vous avez fait l'effort de le lire – dans le projet de schéma interdépartemental du développement du territoire, justement d'utiliser les outils que sont le laboratoire, l'Ecotech, l'OPE afin de créer une base de recherche, un pôle universitaire qui va permettre à tous les scientifiques qui ont envie de faire de la recherche de travailler sur différents sujets qui sont pour certains très éloignés du monde du nucléaire. Nous avons là un très bon exemple de ce

que certaines décisions politiques qui pourraient être prises sur le territoire, pourraient conduire à bénéficier et à développer le territoire avec un apport de l'ANDRA sur ce sujet.

Aujourd'hui, vous affichez des chiffres, des certitudes alors qu'il n'y en a pas pour la fermeture du laboratoire. Les chiffres que l'on donne effectivement pour l'exploitation sont très clairs : à partir de l'exploitation, nous sommes entre 600 et 1 000 emplois directs sur le site, sans oublier les emplois indirects. Donc, sur les chiffres, nous sommes en phase.

Hugues VALENTON : Je suis entièrement d'accord avec vous, Monsieur Thuillier, aujourd'hui, on ne connaît pas le devenir du laboratoire après 2030, mais il n'empêche que c'est une grande infrastructure de recherche ; les laboratoires à 500 mètres de profondeur sont rares à l'échelle de la planète. Vous parliez tout à l'heure de Recherche et Développement et donc d'excellence quelque part dans le domaine, je crois que l'on a la chance d'avoir la présence d'un grand équipement de recherche. C'est un premier point par rapport au laboratoire et à son devenir.

Deuxième point, par rapport au chantier : oui, il y a une phase qui est celle de 2016/2025, cela s'appelle un grand chantier. On en connaît d'autres ailleurs, la Région en a connu – le passage du TGV a créé un grand chantier –, sauf que ce grand chantier dure 8 ans. Ce n'est pas une mince affaire d'avoir une augmentation de travailleurs sur un territoire, même pendant 8 ans, à la différence de chantiers que je citais précédemment. Il faut donc avoir cette capacité à pouvoir organiser les différentes périodes.

Pour rebondir sur ce qui a été dit tout à l'heure, dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur le territoire, dans le dialogue qu'il a avec le territoire, l'industriel avance les spécificités dont il aura besoin en fonction de ces périodes-là, donc la flexibilité du territoire à pouvoir avoir une opportunité à saisir par rapport à ces besoins. C'est ce qu'il faut avoir en ligne de mire par rapport à ces chiffres.

Patrice TORRES : Et ne pas oublier également les emplois générés par les autres projets, les autres activités qui ont été mises en œuvre sur le territoire ou qui sont en projet, portés par les autres acteurs de ce projet qu'il s'agisse d'EDF, du CEA ou d'autres.

La journaliste : Nous allons essayer d'être plus précis, parce que c'est un peu une discussion entre vous et je voudrais que l'on se recentre sur les questions qui nous arrivent par mail ou par SMS.

Celle-ci, par exemple, qui revient dans la bouche de plusieurs personnes. Je vais essayer d'en faire la synthèse.

Jean-Bernard Hergott de Saint-Dizier nous dit :

« Durant la phase de travaux, quels sont les mesures qu'envisage de prendre l'ANDRA vis-à-vis de ses sous-traitants, à savoir la maîtrise d'œuvre et les entreprises de chantier, pour les inciter à recruter localement, susciter l'installation locale des équipes d'ingénieurs et de direction des opérations, domicilier le personnel de chantier dans les villes et villages aux alentours du site ? Dans ces trois cas, des clauses contractuelles sont-elles prévues ? »

Une question de Monsieur Courillon, un Haut-Marnais expatrié à Paris pour son travail :

« J'aimerais que 50 % des emplois soient réservés au secteur local, mais dans tous les domaines : 50 % des emplois hautement qualifiés, 50 % des techniciens, 50 % des ouvriers. Il faudrait limiter les emplois de travailleurs européens à 10 % maximum. Cette zone est sinistrée. Quelles seront les mesures prises pour former le cursus, les formations locales, le ramassage par bus, etc. »

Il nous parle jusqu'à l'organisation concrète de ce qui permet de faire vivre, y compris de faire manger les gens.

La question de l'emploi et du recrutement local est au cœur de nombreuses questions. Que pouvez-vous nous en dire, Patrice Torres, pour l'ANDRA ?

Patrice TORRES : Déjà, vous donner quelques exemples de ce que nous faisons déjà, alors évidemment à une échelle différente, mais qui, je pense, répond parfaitement à la question.

Il est évident qu'en tant qu'établissement public nous avons des règles d'équité à respecter vis-à-vis de nos commandes et de nos contrats. Par contre, nous mettons déjà dans la plupart de nos contrats, et en tout cas, dans tous nos contrats qui nécessitent de la présence sur nos installations, des clauses pour juger de la valeur sociale des offres ; en particulier, nous avons vu que ceci avait très bien marché sur le grand chantier de l'EPR de Flamanville puisque grâce à ce chantier, une bonne partie des demandeurs d'emploi locaux ont pu être accompagnés justement grâce à la formation et à l'anticipation des besoins que nous pourrions avoir sur ces chantiers afin de faire sorte qu'un maximum d'habitants de ces territoires puisse bénéficier de ces chantiers.

Ensuite, évidemment, les marchés eux-mêmes font qu'il est plus intéressant pour une entreprise qui répondra à un de nos appels d'offres, de répondre avec des opérateurs, des ouvriers, des collaborateurs qualifiés qui habitent le territoire plutôt que déplacer de grandes masses de personnes, ce que nous appelons dans notre jargon les déplacements de grands chantiers. Tout cela passe effectivement par ce que l'on a déjà abordé : le programme de formation, d'accompagnement des entreprises locales à pouvoir répondre ; mais attention, il ne faut pas se leurrer, il y aura de toute évidence, et il faut que ce soit ainsi, également des gens qui viendront d'ailleurs, pour certaines spécialités, pour quelques mois, quelques années, participer à la construction. C'est normal. Nous avons donné les chiffres : le chantier en pic, c'est environ 2 300 collaborateurs. En exploitation, nous aurons besoin d'un millier de collaborateurs, entre 600 et 1 000 collaborateurs. Donc, heureusement que des gens viennent aussi d'ailleurs pour participer à la construction, et qui repartiront le moment venu.

Sur l'accueil de ces populations et par rapport au fait qu'elles puissent résider dans les communes alentour, il est évident que nous imposons également dans nos marchés, dans les cahiers des charges qui seront établis, la présence des équipes d'encadrement, des ingénieurs dès lors que cela est nécessaire localement – c'est déjà le cas dans l'Aube. Quand on est en phase de construction de chantier, tout ce qui est maîtrise d'œuvre et études, y compris pour une bonne partie des plans, est réalisé localement par des gens qui travaillent sur le site, et en jugeant la valeur sociale de l'offre, cela nous permet de vérifier les conditions d'accueil de ces collaborateurs.

Nous souhaitons éviter – c'est déjà le cas, nous l'évitons grâce à un travail avec les territoires, avec les élus, avec les professionnels de l'accueil —, avoir des gens dans des caravanes, dans des bungalows ou autres qui s'installent sur les terrains, donc il faut

travailler sur la capacité du territoire à recevoir sur des périodes de plusieurs mois à plusieurs années, mais temporairement, une partie de ces travailleurs soit dans des campings identifiés, soit dans de l'habitat meublé.

La journaliste : J'en profite pour vous lire ce mail qui nous vient de Cédric Paillard de Liffolle-Petit, c'est presque une petite annonce :

« Entrepreneur en construction métallique, je souhaiterais que mon entreprise participe à la réalisation de ce projet. »

Patrice TORRES : C'est bien et je profite de l'émission pour l'inviter dès la semaine prochaine à la rencontre annuelle « Devenez un prestataire de l'ANDRA ». C'est le 7 novembre et cela se passe sur les centres de l'Aube. Je prendrai les coordonnées de ce monsieur et je l'appellerai personnellement afin qu'il puisse y participer.

La journaliste : Gilles Gauluet, vous vouliez réagir.

Gilles GAULUET : Tout à fait, sur le nombre de personnes qui vont venir travailler sur les chantiers. À partir de 2017, voire 2019, si l'on se retrouve entre 1 300 et en montée en puissance jusqu'à 1 200 personnes, évidemment, il faut bien trouver quelque chose pour loger ces personnes d'une manière ou d'une autre.

Nous avons une politique du logement qui est une politique de l'habitat dans le sens de créer des gîtes, créer des campings, créer de l'accueil pour la population. Nous voulons bien recevoir les gens, nous sommes prêts à les accueillir, nous avons la force pour pouvoir loger toutes ces personnes. Par contre, il faut faire un peu attention de ne pas construire trop fort dans un certain sens pour loger 2 700 personnes ; en 2025, quelques-uns vont partir. Cependant, une population importante devrait rester sur notre territoire. Quand je dis notre territoire, il ne faut pas se leurrer, il y a tout de même un territoire à 50 kilomètres à la ronde. Je suppose que les gens qui auront des enfants au lycée vont habiter plus loin, les enfants qui vont au collège et en primaire vont rester sur notre territoire, mais on a tout de même une petite difficulté par rapport au lycée. C'est pour cette raison que je suis content que la Région se réveille et pense un petit peu à nous sur le territoire. Même si c'est la région Champagne-Ardenne, je pense que la région Lorraine peut, surtout sur les lycées, faire un effort de gestion des lycées sur les territoires qui vont accueillir la population.

Patricia ANDRIOT : Trois remarques avec la question des lycées, et une question.

Je pense qu'il faut être précis sur les chiffres et éviter de parler de milliers d'emplois comme vous le faites assez souvent, quand on est sur des étiages de 600 à 1 000 emplois. Il faut faire attention, je crois, parce que très concrètement, cela n'évoque pas la même chose dans la tête des gens et je pense que vu la situation de l'emploi, on n'a pas le droit de leurrer à ce sujet.

La deuxième chose, vous le dites vous-même : pour une partie non négligeable de l'emploi, il s'agit bien de sous-traitance, de gens qui viendront ponctuellement, même si vous travaillez aux conditions d'accueil. Nous sommes sur ce que l'on appelle des célibataires géographiques – c'est d'ailleurs écrit, je crois, avec ces termes dans certains rapports – dont on sait, toutes les études économiques le montrent, qu'il y a une faible valeur ajoutée en termes d'économie résidentielle. Là aussi, je pense qu'il ne faut pas vouloir survaloriser les

retombées économiques de ce projet pour faire accepter le projet à la population. Cela me semble très important, c'est une question d'honnêteté intellectuelle.

Gilles GAULUET : La population locale a déjà accepté cette phase. Elle est d'accord qu'il y a du travail qui arrive sur le secteur. Il est prévu que l'on embauche nos chômeurs, parce que l'on est tout de même sur une localité où il y a un chômage important.

Patricia ANDRIOT : On voit que c'est relatif et que la question de l'adéquation entre les besoins générés par le projet et les réponses locales n'est pas si simple.

Troisième remarque : la question sur les lycées. Je n'apprécie pas bien d'entendre : on est content d'apprendre que la Région...

Gilles GAULUET : C'est une compétence régionale.

Patricia ANDRIOT : La Région attend d'être sollicitée. Je le redis, c'est un projet auquel jusqu'à présent les Régions ont largement été exclues en termes de retombées économiques. Il faudra remettre un sujet en perspective quand on parle d'emploi, pour revenir à ce qu'a évoqué Bertrand Thuillier : la question des échelles et des pas de temps sur les retombées emplois et sur les retombées pour les filières économiques globales. Je pense qu'il y a des questions à ce sujet, il faudra y revenir, à mon avis, c'est très important.

Je reviens au débat plus concret sur lequel nous étions.

Je ne comprends toujours pas très bien comment ce qui a été promis il y a dix ans, qui a des difficultés à se réaliser – et c'est ainsi parce que les processus d'adéquation besoins d'emplois et offres sont très difficiles – va se réaliser du jour au lendemain, alors que l'on voit que l'anticipation est difficile. Je vois bien la réponse qui est pressentie : il va falloir que les collectivités mettent au pot pour accompagner, et c'est des coûts publics. J'ai entendu les opérateurs, EDF, CEA, AREVA, dire : on a déjà fait beaucoup d'efforts économiques dans l'accompagnement, si l'on veut que ce soit les entreprises locales qui aient les marchés, si l'on veut la réponse formation, c'est aux gens dont c'est la compétence de financer cela.

Encore une fois, ne mettons pas en avant des retombées économiques là cela représente déjà des coûts budgétaires.

Bertrand THUILLIER : Patricia a tout à fait raison, je crois qu'il faut être sérieux au niveau des chiffres. Monsieur Valenton, vous avez très récemment, dans l'article de l'Est Républicain, dit qu'il fallait prévoir l'arrivée de 3 000 ménages. Si je calcule bien, en faisant une addition et une soustraction, 3 000 ménages, c'est plus que le nombre d'emplois qui seront créés. Cela veut-il donc dire que l'on va créer du chômage en Haute-Marne et en Meuse ? Je ne comprends pas.

Hugues VALENTON : De l'emploi indirect. Je voudrais revenir sur les chiffres.

Bertrand THUILLIER : Il faut être réaliste, il n'y aura pas plus...

La journaliste : Un petit point sur les chiffres, avec Hugues Valenton.

Hugues VALENTON : Sur les chiffres précis. On a d'une part des emplois directs ciblés par l'ANDRA dans le cadre de son installation, soit 1 300 en phase d'exploitation 2025. La phase

chantier, 2016 à 2025 : 2 300 emplois en fonction des différentes phases de chantier. Ce sont les chiffres d'emplois directs.

À cela, il faut ajouter les emplois indirects ainsi que les emplois induits, ce que je disais tout à l'heure par rapport à l'économie résidentielle. Ce n'est pas une question de débat, c'est une question comme dans tous les territoires : un revenu génère des revenus sur le territoire en fonction d'un coefficient qui est à déterminer en fonction de la valeur des salaires. Ce qui est intéressant ici, c'est que l'on a affaire à des revenus privés.

Ceci pour être précis sur les chiffres et par rapport à l'emploi. Quand on dit un nombre de ménages impactés, en sachant qu'une part va trouver chaussure à son pied localement, ce n'est pas 2 à 3 000 ménages qui arrivent du jour au lendemain sur le territoire. C'est un nombre de ménages qui sont impactés, que ce soit en emploi direct, indirect ou induit.

Sur la question des célibataires géographiques, je crois qu'il ne faut pas fustiger plus particulièrement des célibataires géographiques ou des familles ou d'autres types de catégories socioprofessionnelles. Ce qui est certain et a été analysé dans le cadre du laboratoire, c'est que les travailleurs qui venaient travailler sur le laboratoire avaient des parcours résidentiels : au début, ils venaient comme célibataires géographiques avant d'avoir une visibilité sur leur investissement familial local et accessoirement sur leur contrat de travail, voir si le travail leur plaisait, ce qui est la vie. Si à un moment donné il y a eu des célibataires géographiques et s'il y en a encore, c'est parce que chacun n'a pas trouvé forcément chaussure à son pied pour vivre là où il était.

Ce qui m'importe aussi dans la mission qui m'a été confiée, j'ai rencontré l'ensemble des maires dans les villages et villes moyennes, et l'ensemble des élus : chacun veut en effet maintenir « en vie » son village. C'est-à-dire, aujourd'hui, on est dans le Nord Haut-Marnais dans des territoires qui sont globalement en déprise. L'arrivée ou en tout cas l'apport de ménages par CIGEO ne fera qu'atténuer la déprise. Nous ne sommes pas dans une logique où nous laissons voir des jours qui chantent. On reste toujours en déprise, donc, atténuation de la déprise.

Dernier point par rapport à la domiciliation : où les travailleurs de CIGEO vont-ils s'implanter ? Pour compléter ce que disait Monsieur Torres, des collaborateurs de CIGEO seront d'astreinte et devront par leur contrat être présents en moins d'un quart d'heure sur le site, cela nécessite une répartition assez proche du centre ; d'autres seront plutôt attirés par des centres plus urbains pour investir leur logement familial.

Voilà ce que je voulais dire par rapport aux quelques points qui ont été abordés.

La journaliste : Il nous faut avancer, d'autres questions se posent sur lesquelles vous allez certainement avoir votre mot à dire. La question de l'emploi et de son ancrage régional reste très importante.

Daniel Ruhland, conseiller général du canton de Montier-sur-Saulx dans la Meuse nous demande :

« Si seuls de très grands groupes de BTP sont concernés, comment pourra-t-on envisager sereinement la reprise d'activité des demandeurs d'emploi de la sous-région, des trois cantons, et la création de PME dans le domaine ? D'ailleurs, remarquons que la construction du laboratoire de l'ANDRA n'a pas permis

l'implantation de telles PME dans le canton de Montier. Qu'en sera-t-il en termes de retombées économiques dans le futur ? »

Autre sujet corrélatif :

« À ce sujet, pour soutenir une reprise d'activité économique, le canton ne pourrait-il pas envisager le recours à des formations spécialisées effectuées sur place ? »

On revient à l'ancrage vraiment local.

Autre question un peu corolaire — je vous livre les trois à la fois — de Jean-Christophe Benoît de Rennes :

« Les personnels amenés à travailler sur le site seront-ils de statut privé ou fonctionnaire ? Quel est le type d'emplois proposés : ouvriers, techniciens, gestionnaires administratifs ? Quels contrôles médicaux du travail et par qui ? Est-il possible de donner les conditions d'emplois : salaires, avantages, comité d'entreprise, travail du dimanche, etc. ? »

Je pense que c'est une question trop large à laquelle on donnera davantage réponse sur le site. Je rappelle que toutes les questions, et notamment celles auxquelles nous n'avons pas pu répondre parce qu'elles sont vraiment nombreuses, trouveront réponse sur le site à la fois de l'ANDRA et des experts qui ont bien voulu nous assurer de leur collaboration.

Que peut-on dire sur cet ancrage régional ?

Patrice TORRES : On peut déjà dire qu'effectivement la plupart du temps les grands groupes répondent à nos appels d'offres, mais répondent soit avec des co-traitants, et pas uniquement des sous-traitants, qui sont des entreprises locales. Nous avons plusieurs exemples, y compris d'entreprises du BTP. Nous avons l'exemple d'une entreprise d'une centaine de personnes ancrée dans l'Aube, l'entreprise Poirier, qui aujourd'hui répond avec des entreprises du groupe Vinci, par exemple. On a également un peu plus loin l'entreprise Urano, une plus grosse entreprise, qui répond avec des entreprises de niveau national parce qu'évidemment, il y a aussi une logique économique. Les grands groupes ne travaillent pas avec une base de collaborateurs implantés là où ils ont leur siège, qu'ils envoient sur tous les chantiers. Ces grands groupes ont des implantations également régionales qu'on appelle soit des antennes, soit des filiales ou autre, et dès qu'ils le peuvent, dès qu'ils trouvent de la ressource compétente ou à former localement, ils le font parce que c'est également un intérêt sur le plan économique.

Enfin pour terminer, à l'heure actuelle, sur le laboratoire – les ordres de grandeur ne sont évidemment pas tout à fait les mêmes –, mais également sur les centres de stockage de l'Aube, plus de la moitié des gens qui travaillent – près de 500 personnes sur ces centres – sont des gens qui étaient originaires de la région. Je ne dis pas qu'ils n'avaient pas d'emploi puisque je pense qu'une bonne partie était à l'emploi et sont venus chez nous, mais cela libère un emploi, celui qu'ils avaient s'il ne disparaît pas ; et les autres, dont je fais partie – je ne dirige pas les centres de l'Aube depuis la banlieue parisienne ou marseillaise, j'habite depuis près de dix ans dans l'Aube, même si mon accent me trahit un petit peu, physiquement, j'arrive encore à faire illusion ! Clairement, on devient aussi des habitants de ces territoires, des territoires que l'on apprécie, que l'on aime, comme les gens qui sont originaires de ces territoires. On crée de l'activité, et effectivement – c'est le dernier chiffre

que je veux donner – sur 198 personnes à temps plein présentes sur les centres de l'Aube, tous les jours que l'année fait, deux personnes sont célibataires géographiques. Tous les autres sont ici, en famille, quand ils en ont une ou en célibataire quand ils n'ont pas de famille.

La journaliste : Un petit mot de Gilles Gauluet de la Communauté de Communes du Val d'Ornois.

Gilles GAULUET : L'emploi, par rapport au laboratoire, c'est simple, nous avons des gens sur place, dans tous nos villages, qui travaillent à l'ANDRA, et comme l'a dit Patrice tout à l'heure, effectivement, ces gens avaient peut-être un emploi qu'ils ont quitté pour aller travailler au laboratoire. Ils sont sur place, ils vivent sur place. Les emplois qu'ils ont perdus ont été systématiquement remplacés, donc cela a déjà apporté quelque chose.

Effectivement, il y a des personnes qui sont célibataires géographiques, mais qui vivent en groupe dans les villages : ils louent une maison, ils louent un appartement à plusieurs.

La journaliste : En colocation ?

Gilles GAULUET : En colocation. Donc, cela amène encore quelque chose. Il ne faut pas dégénérer le système de l'emploi sur le secteur.

Patricia ANDRIOT : Il ne s'agit pas du tout de nier cette réalité, simplement de relativiser son ampleur et les volumes que cela prend par rapport à la réalité des chiffres et ne pas lui donner une ampleur ultra valorisée.

Gilles GAULUET : Il faut imaginer l'ampleur du chantier.

Patricia ANDRIOT : Oui, il faut imaginer l'ampleur du chantier, mais nous avons discuté largement des chiffres en pleine ampleur du chantier.

La deuxième chose par rapport au lien grands groupes et TPE, PME dans des alliances de co-traitance. Encore une fois, ce n'est pas si simple. Le Conseil Régional a été saisi cet été par la CCI de Haute-Marne de cas d'entreprises mises en difficultés de trésorerie parce qu'elles se sont préparées à répondre à des appels d'offres, à répondre en co-traitance sur des marchés qui ne se sont pas conclus pour des raisons liées à la politique nucléaire de la France. Cela met des entreprises en difficulté. Avant les promesses de développement économique, il y a aussi des difficultés générées du fait de ces mariages ou de ces alliances parfois difficiles. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant qu'elle ne soit réelle, et mesurer la réalité de cette réalisation difficile.

La journaliste : Bertrand Thuillier, et ensuite nous donnerons la parole à Hugues Valenton.

Bertrand THUILLIER : Pour compléter ce que dit Patricia. Un auditeur parlait des statuts. Par exemple en termes de statuts – c'est une illustration –, pour la construction de CIGEO, il y aura 50 emplois affectés à l'ANDRA en moyenne. Par contre, durant cette même période, il y aura en sous-traitance 2 700 emplois. On voit bien, en toute bonne gestion, je ne remets pas en cause l'ANDRA, que...

Patrice TORRES : Là, clairement, je ne partage pas du tout les chiffres !

Bertrand THUILLIER : Les chiffres...

La journaliste : Je vous demande de ne pas parler tous les deux à la fois parce qu'on ne vous entend plus. Bertrand Thuillier et ensuite Patrice Torres. Merci.

Bertrand THUILLIER : Je suis en train de lire les chiffres d'un document du CESEL dont la source est l'ANDRA. Donc, pour illustrer : 50 emplois de l'ANDRA et 2 700 en sous-traitants. C'est une première remarque. Cela donne un peu une question de statut et de pérennité des emplois.

Je suis par ailleurs chef d'entreprise et je sais qu'il est très difficile de travailler avec de grosses entreprises parce qu'à ce moment-là, il faut un certain nombre de certifications, un certain nombre de coûts d'agrément d'une certaine manière, et ces certifications coûtent extrêmement cher. Je vois mal comment des petites entreprises de Meuse ou de Haute-Marne pourraient répondre à des appels d'offres de sous-traitance de ce type-là, parce qu'il faut – on le comprend, c'est tout à fait normal et je ne le nie pas – des critères de qualité, d'agrément, de certifications qui ne sont absolument pas à la portée des petites entreprises de Meuse et de Haute-Marne.

Patrice TORRES : Je ne doute pas que votre entreprise soit une entreprise qui ait également les qualités. Vous pouvez aussi vous appuyer justement sur de grands groupes et sur l'ANDRA quand vous êtes une petite entreprise, afin de pouvoir vous faire accompagner et vous mettre en capacité de répondre à nos marchés. Donc, si vous le souhaitez, Monsieur Thuillier, je vous invite également la semaine prochaine à la rencontre « Devenez un prestataire de l'ANDRA » et si vous avez des produits intéressants et une compétence qui peut nous être utile, peut-être nous vous accompagnerons afin que vous puissiez également travailler...

La journaliste : Il a de grandes compétences, ne vous inquiétez pas. Hugues Valenton, vous vouliez intervenir.

Hugues VALENTON : Trois éléments par rapport à ce qui a été dit.

Sur la nature des emplois. C'est une vraie question. J'ai été surpris durant ces deux ans passés en Meuse et en Haute-Marne par rapport aux perspectives de ce projet, de la nature des salariés qui viendront : quelle est leur catégorie socioprofessionnelle ? La question très précise, peut-être pas du salaire, mais au moins du statut des revenus, n'est pas neutre en sachant que – je parle sous le contrôle de Monsieur Torres – il s'agit de revenus privés.

Patrice TORRES : Oui, nous ne sommes pas fonctionnaires.

Hugues VALENTON : C'est un premier point.

La manière dont les catégories socioprofessionnelles sont profilées. J'ai cru comprendre, en tous cas, c'est ce que l'on m'a expliqué : d'une manière générale à l'ANDRA, on a affaire à des gens en ménage, qui sont jeunes et qui ont envie de travailler dans le développement durable, qui ont aussi cette fibre-là par rapport au travail qu'ils font. Ce n'est pas neutre non plus sur la manière dont le territoire peut répondre à leurs attentes.

Oui, je partage votre inquiétude ou votre responsabilité vis-à-vis du développement économique. En termes de développement économique, il faut toujours être prudent, notamment en termes d'action publique par rapport à ce développement économique. Je dirais simplement deux éléments qui sont ici spécifiques :

1/ On a affaire à un investissement économique qui est captif, c'est-à-dire qui ne sera pas délocalisé du jour au lendemain. C'est un premier point en termes d'investissement, et d'investissement public.

2/ Sur la pérennité des emplois, j'ai également été marqué sur les compétences. On a affaire à des compétences à formuler sur trois générations de travailleurs, c'est-à-dire sur 100 ans. Aujourd'hui, offrir à un territoire ou proposer à un territoire trois générations de culture de métier n'est pas quelque chose de neutre sur les impacts par rapport au territoire.

Il ne s'agit pas d'embellir le projet, il s'agit juste de mesurer et d'anticiper sur ce qui peut être fait.

La journaliste : Je voudrais passer à une question sur l'agriculture que l'on n'a pas évoquée et qui pourtant concerne beaucoup de nos internautes.

Trois questions que je regroupe :

De Laurence LABAT de Mandres en Barrois :

« Nous sommes agriculteurs sur un des deux sites et je désire comprendre comment vont se faire les travaux. Doit-on craindre pour notre ressource ? »

De Maxime Bienaimé de Naives devant Bar :

« C'est un développement de la peur. Il y a bien mieux à faire en développement, par exemple, les filières bios. »

Une autre question par mail de la mairie d'Épizon.

« Quel sera l'accompagnement de l'agriculture si les produits alimentaires cultivés ici deviennent impropres à l'alimentation ? »

Patrice TORRES : Développer l'agriculture bio n'est clairement pas opposé au projet de l'ANDRA. Il n'y a aucun problème par rapport à cela et c'est déjà le cas là où nous avons des installations en exploitation.

De même, il est clair que l'agriculture de manière générale, qu'elle soit bio ou pas, ne sera pas impactée par notre activité au sens d'une pollution des produits qui seront produits sur ces territoires.

Pour la première question sur la ressource, il est clair que pour réaliser le centre – personne n'est dupe, on ne l'a jamais caché, c'est clairement exprimé – nous avons besoin de surfaces. Ces surfaces peuvent être prises soit sur des terres agricoles, soit sur des bois, donc quelques centaines de mètres carrés de surfaces.

La journaliste : Justement, une précision. On nous demande aussi :

« Quels sont les besoins exacts de foncier ? »

Patrice TORRES : Quelques centaines d'hectares pour les deux installations de surface, et potentiellement également si l'on veut par exemple l'embrancher afin de pouvoir relier des lignes existantes, ou qui ont existé, au centre.

Il est important de rappeler que vis-à-vis de l'exploitation agricole, alors que ce type de projet — si bien entendu il est autorisé le moment venu — s'accompagne de la possibilité d'exproprier, l'ANDRA n'a jamais travaillé comme cela et ne souhaite clairement pas le faire. L'ANDRA travaille depuis déjà de nombreuses années à l'acquisition de réserves foncières qui nous permettront le moment venu, si nous sommes autorisés et que nous avons effectivement besoin de surfaces qui auront été identifiées, de réaliser des échanges. C'est très important, car nous n'expropriions pas et les agriculteurs à qui nous pouvons acheter des terrains sont ravis de nous les vendre puisque les transactions se passent totalement à l'amiable.

La journaliste : La question précisément de Monsieur Laporte de Mazerolles :

« Comment soutenir l'économie agricole de la Meuse avec un tel poids en son centre ? Manger local, elle est belle la France ! Il est donc temps d'investir dans les stations météo, thermomètres, baromètres et compteurs Geiger pour le particulier, non ? Enfin, j'ai toute ma confiance la science et ma réserve pour la politique de chacun. »

Je vous la livre évidemment textuellement.

Patrice TORRES : J'inviterais cette personne à venir se promener dans l'Aube où nous avons une activité agricole très importante, y compris sur des appellations, y compris sur des produits pour lesquels l'Aube est leader. Il n'a qu'à venir se promener à proximité de nos centres...

La journaliste : Comme quoi ?

Patrice TORRES : Comme le chou, par exemple.

La journaliste : Très bien. Gilles Gauluet, vous êtes bien placé pour savoir tout cela, vous êtes de la Communauté de Communes du Val d'Ornois.

Gilles GAULUET : Oui, pour les échanges de terrains qui se passent avec les agriculteurs. Bien entendu, des agriculteurs sont concernés par le site, il faudra donc que ces terrains soient achetés par l'ANDRA. Il n'y a pas de souci. De nombreuses choses se sont passées, cela s'est toujours fait à l'amiable et dans la bonne entente. Comme le disait Patrice Torres tout à l'heure, il n'y a absolument eu aucune DUP (Déclaration d'utilité publique), aucune expulsion ni rien sur le système des terres agricoles.

Évidemment, les agriculteurs concernés ont toujours une petite peur au ventre puisqu'il va se passer quelque chose, ils vont aller travailler un peu plus loin, donc ils vont récupérer des terres, peut-être même de meilleure qualité. Je pense que cela se passe d'une certaine façon en bonne entente avec la population locale et surtout la population des agriculteurs.

Patricia ANDRIOT : Deux types de remarques sur les questions qui ont été évoquées.

Sur la question du foncier : je pense qu'il faudrait clarifier l'emprise foncière du projet parce que vous parlez de centaines d'hectares, ce qui est déjà mieux que de centaines de mètres carrés ! J'ai tout de même cru voir des chiffres où l'on était plutôt à de milliers – deux, trois milles hectares, voire plus.

Patrice TORRES : Ces chiffres ne sont pas les bons chiffres, il suffit de reprendre le document que nous avons publié sur lequel les surfaces sont précisées pour les deux zones, et également les surfaces liées à la gestion des emprises. Ce qui est certain, c'est que nous avons également diffusé sur le site – c'est peut-être cela qui vous conduit à faire une erreur dans les chiffres –, l'information des surfaces foncières que nous maîtrisons à l'heure actuelle, pour être exacts à fin mai, et qui se portent à 1 600 hectares.

Patricia ANDRIOT : Vous conviendrez avec moi que l'enjeu de maîtrise foncière d'un certain nombre d'hectares plus important que de l'ordre de la centaine d'hectares n'est pas de nature à rassurer les agriculteurs sur l'emprise foncière du projet.

Les transactions, qui effectivement se passent sans doute bien, ne sont pas tout à fait que de particulier à particulier puisqu'il y a un rôle de la SAFER qui est tout de même un acteur public.

Patrice TORRES : Quand on parle de terres agricoles, il y a également des bois.

Patricia ANDRIOT : Bien sûr. Il faut le dire. Et il y a aussi des échanges, des transactions qui sont à des coûts un peu au-dessus du marché, il faut aussi le reconnaître.

Patrice TORRES : Non, il ne faut pas laisser passer de fausses idées. Les transactions en tant qu'établissement public doivent être validées par les domaines, comme pour les communes, comme certainement pour la région si vous achetez du foncier. Les prix augmentent, et ce n'est pas lié nécessairement à la présence de l'ANDRA. Aujourd'hui, que ce soit dans les bois ou dans les terres agricoles, des gens considèrent que cela constitue des valeurs refuges et investissent sur ces terrains. Pour les terres agricoles, c'est relativement simple : tous les coûts des transactions sont publiés de manière régulière, donc vous savez combien coûte un hectare à tel endroit, à combien il a été vendu, quelle est la fourchette entre les valeurs maximales et les valeurs minimales. De ce point de vue, il ne faut pas non plus laisser passer de mauvaises idées. L'ANDRA ne paie pas plus cher que ce que coûtent les terres. Quand le marché augmente, si l'ANDRA, comme d'autres, souhaite faire des acquisitions, elle est bien obligée de mettre le prix de ce que cela coûte. Il faut dans tous les cas que ce soit validé par les services de France Domaine.

Patricia ANDRIOT : Nous sommes bien d'accord sur la question de la transparence, et c'est bien pour cela que j'avais tout de même cru voir qu'il y avait une augmentation un peu plus forte du prix du marché foncier sur ces zones que dans d'autres zones de Haute-Marne. C'est à noter.

Le deuxième aspect sur les emplois qui ont été évoqués, et la question par exemple, sur l'agriculture bio, et l'on pourrait revenir sur la viticulture, là encore, je crois qu'il faut être précis dans ce qui est signifié et ne pas laisser s'installer la confusion. Ce qui est en cause n'est pas tant la question du risque de pollution immédiate, d'ailleurs, vous le dites et c'est normal, que toutes les précautions sont prises pour que ce ne soit pas le cas, admettons. Je pense que derrière la peur est la question de l'image. Ce n'est pas pour rien – et ce n'est pas vous qui êtes de l'Aube qui me contredirez, — si un projet pour l'installation cette fois d'un centre de stockage de déchets FAVL, a été rejeté du fait de viticulteurs qui ont craint en termes de notoriété ; et quand on a évoqué au début du débat la question de la viticulture, ce n'est pas tant en termes de risques de pollution directe qu'en terme d'image pour la zone. C'est quelque chose qui me semble devoir être pris en compte.

Cela est dit dans le schéma d'aménagement, et vous l'avez dit vous-même, il y a un enjeu pour le territoire – là, je parle en tant que représentante de la Région Champagne-Ardenne – extrêmement fort d'attractivité de la zone, de lisibilité, de connaissance. Je veux bien que l'on m'explique beaucoup de choses, mais tout de même, par rapport à l'image du nucléaire, j'ai un peu de mal à comprendre que l'implantation de centre de stockage de déchets renforce l'attractivité de la zone. Cela fait peur, c'est indéniable.

On pourrait entrer plus dans le détail sur la question de la filière champagne qui s'est structurée sur un modèle économique particulier et sur une image très particulière. Je pense que l'on fait prendre des risques importants. Pour cette raison, je pense aussi que lorsque vous évoquez les quelques centaines voire deux ou trois mille emplois sur le territoire, qui ne sont pas du tout négligeables, nous sommes d'accord, dans l'économie actuelle, mais mis au regard de ce que cela peut avoir en termes de conséquences sur des filières : l'agriculture en Champagne-Ardenne, c'est 32 000 emplois, le champagne, je crois que c'est 30 000 emplois, le tourisme, 13 500 emplois. En termes d'image et de dégradation, peut-être pas immédiatement parce qu'il y a les retombées, mais à terme, je pense qu'il faut mesurer cela. En tout cas, c'est notre responsabilité d'élus de se poser ces questions-là et d'avoir cela en tête très clairement aussi.

Hugues VALENTON : Sur les questions et les points précis de l'accompagnement de l'agriculture, je pense qu'en effet un sujet important est de savoir canaliser le développement afin de maintenir une agriculture. Des procédures administratives de remembrement ou d'échanges fonciers existent pour faire en sorte que les choses se passent bien au niveau local.

Pour répondre à la question très précise sur les investissements afin d'assurer un suivi de l'agriculture et du contrôle de l'agriculture ou du contrôle environnemental, cela existe et est déjà en place, c'est l'Observatoire pérenne de l'environnement dont la vocation est bien de suivre les évolutions de l'environnement et donc des cultures, par conséquent, à proximité ou dans un espace rayonnant par rapport à CIGEO ou au laboratoire.

Patrice TORRES : Nous avons effectivement pour toutes les installations des programmes de surveillance qui permettent de démontrer par les faits que ce que nous avons envisagé se produit et que l'impact de notre activité n'est absolument pas perceptible pour la qualité des produits et ne présente aucun danger.

Madame Andriot, je sais que vous aimez que les choses soient très précises, je voudrais me permettre de vous corriger sur un ou deux sujets par rapport au projet FAVL, donc pour le stockage de déchets de faible activité à vie longue. C'est un projet qui n'a absolument pas été rejeté parce que certains vigneron ou les gens du champagne s'y sont opposés, mais tout simplement parce que sur les communes candidates, deux avaient été sélectionnées. Ces deux communes ont fait le choix, parce qu'elles ont subi des pressions – et je peux vous garantir que les pressions les plus agréables ne venaient certainement pas des gens du champagne –, de retirer leur candidature. L'État avait pris l'engagement dès le départ, a demandé à l'ANDRA d'arrêter ce projet. Ce projet existe toujours puisque les déchets existent toujours et qu'il faut bien en faire quelque chose. Ce projet continue également sa route sur un autre modèle, mais le département de l'Aube et le canton de Soulaïnes sont potentiellement encore des acteurs pour ce projet, comme d'autres territoires. Il ne faut donc

pas tout mélanger non plus. C'était simplement le retrait de ces candidatures qui avaient conduit à l'arrêt du projet et absolument pas des pressions des uns et des autres.

Enfin, je reprends vos termes : on ne sait pas si dans quelques années l'impact sur l'image ne pourrait pas être négatif. On a l'exemple, justement, du département de l'Aube qui jusqu'à preuve du contraire est également une zone productrice de champagne, sur lequel nous sommes présents depuis plus de vingt ans et pour lequel il n'y a aucun problème dès lors qu'effectivement il n'y a pas d'attaques des uns ou des autres afin d'essayer d'opposer ces activités. Nous pouvons, et la preuve par l'exemple est encore une fois le département de l'Aube, vivre parfaitement en harmonie différents types d'activités, et sur le territoire français, je regrette, il y a un peu partout des AOC, des Appellations qui sont à proximité de sites industriels ou d'autres activités. Quand les choses sont faites en concertation, avec de la bonne intelligence – et les agriculteurs en ont, les élus en ont, les industriels également –, on arrive à construire. On ne nie pas qu'il puisse y avoir un impact potentiel sur l'image. À nous d'être prêts et à ces industriels-là d'être prêts.

Un cahier d'acteur, qui pour moi est extrêmement important, a été rédigé par une fromagerie locale qui précise bien que, dès lors que des opposants à nos projets voudraient essayer d'utiliser l'impact potentiel et ternir leur image et pour cela voudraient utiliser différents arguments, c'est à l'ANDRA d'apporter la démonstration que notre activité n'a pas d'impact sur l'environnement. L'OPE est un outil, et l'exploitation de ce centre ne pourra être autorisée qu'avec un programme de surveillance — comme c'est déjà le cas pour tous les sites nucléaires qui existent — qui permet de vérifier, de démontrer quel est l'impact de ces centres. J'ajoute que la surveillance n'est pas uniquement réalisée par l'exploitant industriel, mais est également complétée par une surveillance de l'Autorité de sûreté nucléaire, accompagnée de l'IRSN, de laboratoires indépendants ; si je parle, par exemple, une nouvelle fois de l'Aube, autour des centres de stockage, la Commission locale d'information a mandaté à deux reprises une association qui s'appelle l'ACRO – ce sont des gens opposés au nucléaire, mais parfaitement compétents pour réaliser des mesures et des analyses – qui a confirmé le sérieux des mesures et des résultats transmis depuis plus de vingt ans par l'ANDRA.

Bertrand THUILLIER : Plusieurs choses. Le point sur l'agriculture, je pense que l'auditeur a tout à fait raison. Il est vrai que pour l'agriculture, cela peut nuire à l'image de ces produits, c'est indéniable. Une étude avait été faite à la demande des maires de l'Aisne lors d'un projet de stockage dans l'Aisne, 66 % des jeunes agriculteurs ne voulaient pas être à proximité d'un centre de stockage. Si l'on prend par rapport à un cercle de cinq kilomètres de rayon, cela ferait de l'ordre de 8 000 hectares, donc on voit qu'on fige beaucoup de surface.

Patrice TORRES : De quand date cette étude ?

Bertrand THUILLIER : De 1988. Également pour répondre sur l'OPE : le cahier des charges de l'OPE est de mesurer et d'analyser des questions de rejets de crypton, d'iode 129, de bore, de mercure, etc. Il peut y avoir des pollutions et quand on est sous les vents dominants, et je pense que Gondrecourt est sous les vents dominants, cela peut être souci.

Patrice TORRES : Absolument pas.

Bertrand THUILLIER : Je voudrais élargir la question de l'agriculture à l'agroalimentaire. Il est certain que c'est une question d'image. Vous avez dit qu'il n'y avait pas d'impact.

Expliquez-moi pourquoi les producteurs et les vignerons du Tricastin ont été obligés de changer leur appellation. Maintenant, c'est Adhémar. Pourquoi le beurre de La Hague n'existe-t-il plus ? J'ai ici une bouteille de Perrier. Il n'y avait absolument aucun souci de consommer du Perrier quand il y a eu le souci, tout le monde connaît l'épisode, où quelques traces de benzène avaient été retrouvées. N'empêche que Perrier est passé de 1,4 milliard de bouteilles à 700 millions de bouteilles aux États-Unis en une année et n'a pas pu récupérer son image parce qu'une image, cela se dégrade. Quand il y a eu, par exemple, l'épizootie H1N1 – je termine, la question de l'image est importante.

La journaliste : Oui, mais vous nous avez déjà donné plusieurs exemples. Je crois que l'on a bien compris.

Bertrand THUILLIER : Par exemple, il y a eu un embargo des pays asiatiques sur le foie gras français par rapport à un élevage de l'Ain. Je veux dire par là que la question de l'image est extrêmement importante, et quand vous êtes à l'étranger, si vous êtes aux États-Unis, en Asie, etc., d'où venez-vous ? Vous ne venez pas de Haute-Marne, vous ne venez pas de Meuse, vous venez de Champagne, vous venez de Lorraine, et donc, la visibilité des départements est très faible. On le voit très bien quand il y a le convoi de déchets haute activité de La Hague à Gorleben – et ce sont ces déchets qui nous concernent – il y a une médiatisation de ces éléments-là, et cette médiatisation sera au niveau mondial. Je dis bien au niveau mondial. Ce n'est pas du tout comparable au stockage de l'Aube, c'est absolument : vivons cachés, vivons mieux. Pour les déchets haute activité, ce sera une renommée mondiale.

Patrice TORRES : Vis-à-vis de l'image, vous ne pouvez pas dire qu'il y a une différence. Vous essayez d'expliquer que justement ce n'est pas lié à une réalité, mais simplement à l'image. On parle de déchets radioactifs. Nul besoin d'aller à l'étranger pour avoir des gens qui essaient d'opposer telle ou telle activité. Même vous, dans des transparents que vous présentez lors de certaines manifestations, vous vous amusez à coller certaines...

La journaliste : Nous n'allons pas faire un débat entre vous deux. Ce n'est pas le but du débat de ce soir.

Patrice TORRES : Ce n'est pas un débat, c'est simplement pour imager très clairement les choses. Je dis que nous partageons le fait qu'effectivement si des gens souhaitent dégrader l'image de certains produits parce qu'ils sont opposés à nos activités et essayer d'opposer les choses, ils peuvent le faire ; à nous d'apporter la démonstration par l'OPE, par les programmes de surveillance, qu'il n'y a aucun problème de ce point de vue, et à nous d'entretenir un dialogue approfondi avec les gens de ces professions-là, comme nous le faisons déjà avec les gens du champagne dans l'Aube ou avec d'autres productions, afin qu'ils soient armés pour faire face à certaines campagnes de désinformation qui pourraient être portées par les uns ou les autres.

Patricia ANDRIOT : Justement, en tant qu'élue, bien évidemment il ne s'agit surtout pas de dégrader l'image de telle ou telle filière puisque c'est plutôt une crainte, mais bien sûr de prendre toutes les précautions, de poser toutes les questions et d'envisager toutes les hypothèses. On a beaucoup parlé d'anticipation au début du débat, je pense qu'il est de notre responsabilité collective d'anticiper, y compris les scénarios qui ne sont pas les plus agréables. À ce sujet, la question que je voulais poser, ou la remarque, est par rapport à la méthodologie selon laquelle a été construit le SIDT, le schéma de développement. Je

regrette que cette question n'ait pas été plus explorée, puisque vous avez travaillé par méthode d'interviews, si j'ai bien compris, et l'audition de différents groupes d'acteurs. Le fait d'aller interroger sur la question de la lisibilité des produits me semble important dans la zone dans laquelle on est. On n'a pas parlé également de toute la problématique des eaux. Je regrette que cela ne soit pas présent dans ce document, que ce ne soit pas exploré.

Ce n'est pas faire peur, c'est en tant qu'élue responsable, encore une fois.

Patrice TORRES : Je n'ai pas parlé de faire tort, j'ai simplement dit qu'effectivement c'était une attention que nous avons également et que c'est à nous d'apporter la démonstration qu'il n'y a pas de nuisance et ensuite, c'est également à nous d'accompagner par des relations très étroites, les acteurs de ces filières afin qu'ils soient prêts. C'est eux qui connaissent leur métier. Évidemment que nous nous interrogeons également et que nous avons travaillé déjà à de nombreuses reprises et que nous continuons à travailler avec eux afin qu'ils puissent être prêts à réagir. C'est cela qui compte. Dans l'exemple de Perrier et du benzène qui avait été trouvé suite à une erreur industrielle dans le procédé, c'est aussi parce que la réaction en chaîne, médiatique, et autre, n'a pas su être gérée par Perrier à ce moment-là. Donnons toutes les informations...

La journaliste : Je sens que cela va être la faute des journalistes bientôt !

Nous arrivons au terme de notre émission. Une petite conclusion de Bertrand Thuillier à ce sujet.

Bertrand THUILLIER : Pour compléter cela. Quand je parlais du train qui va La Hague à Gorleben, c'est un train qui met trois jours. Là, on aura des difficultés à cacher 100 000 trains durant la période d'exploitation.

Patrice TORRES : Il n'est pas question de les cacher. Pourquoi cacher ?

Bertrand THUILLIER : Parce que, quand on saura que par exemple les eaux de Vittel...

La journaliste : Nous n'allons pas faire un retour sur notre émission précédente...

Bertrand THUILLIER : ... Hépar sont à 70 kilomètres en termes de terroir, je crains que cela pose des soucis. C'est une crainte.

La journaliste : Nous essayons d'exprimer les craintes, nous essayons d'en parler, et c'est le but de cette émission, de ce débat public. Nous arrivons au terme de cette émission. Merci de l'avoir suivi, merci à tous nos invités d'avoir tenté de répondre à toutes les questions qui nous sont arrivées.

Une dernière question par SMS pour le président de la Commission :

« Pourquoi ne pas utiliser un canal de diffusion publique majeur comme France Télévision pour retransmettre ce débat qui concerne les générations futures ? »

Claude BERNET : Malheureusement, tel que fonctionne l'audiovisuel, ce n'est pas ainsi que c'est possible.

La journaliste : L'auriez-vous aimé ?

Claude BERNET : Oui, j'aurais sûrement aimé. Je voudrais à cette occasion dire que nous avons prévu de faire quatorze réunions publiques et que ce soir, comme les sept soirées précédentes, j'aurais bien préféré que le débat entre nos experts se tienne devant une salle de trois ou quatre cents personnes. Il y aura sans doute trois ou quatre cents personnes qui vont se connecter, soit maintenant, soit avec quelques jours de retard parce que l'on peut toujours remonter l'information à partir du site internet, mais il est vraiment dommage que l'on n'ait pas dit tout cela devant le public en lui permettant de réagir encore plus directement que par l'internet.

La journaliste : Et ce n'est pas faute d'avoir essayé en son temps.

J'en profite pour dire que toutes les questions qui n'ont pas pu être évoquées ce soir, faute de temps, faute de place, elles étaient vraiment très nombreuses, trouveront leur réponse sur le site internet de la Commission avec des réponses contradictoires aussi bien de l'ANDRA, maître d'ouvrage, que des différents experts qui veulent bien nous apporter leur concours.

Merci de continuer à alimenter ces questions puisque nous avons encore plusieurs débats. Le prochain ne sera pas mercredi prochain exceptionnellement, mais le mercredi suivant, le mercredi 13 novembre. Ce sera une émission consacrée aux coûts et aux financements du projet CIGEO, et je pense qu'il y aura encore beaucoup à dire et beaucoup de belligérants à séparer, j'imagine.

Merci à tous, bonne soirée, à mercredi 13 novembre à 19 h.